



**LA COMÉDIE**  
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL | ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE  
SAINT-ÉTIENNE

LA COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE,  
LE MINISTÈRE DE LA CULTURE,  
LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE,  
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE,  
LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE,

**RECHERCHENT UN·E ARTISTE POUR DIRIGER**

## **LA COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE**

**CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL ET ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE**

La Comédie de Saint-Étienne (CDN) est une institution historique de la décentralisation théâtrale fondée en 1947 par Jean Dasté. Depuis 1982, elle regroupe un Centre dramatique national (SCOP) et une École supérieure d'art dramatique (Association Loi 1901). En 2017, elle s'est installée dans un tout nouveau bâtiment de 8.500 m<sup>2</sup> qui comprend un grand théâtre de 700 places (Salle Jean Dasté), une salle transformable de 300 places (La Stéphanoise), une salle de répétitions à la taille du grand plateau et deux studios de répétitions dédiés à L'École.

Son projet articule création et transmission, ancrage territorial et rayonnement international, en s'appuyant singulièrement sur les auteurs et autrices vivant·e·s et sur un travail de fond pour l'accès au théâtre de tous les publics. Dans la diversité et l'actualité des esthétiques, le CDN crée aussi une véritable dynamique territoriale grâce à la « Comédie Itinérante » dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire (action historique de ce CDN) et ses multiples partenariats. L'École, en plus de sa formation supérieure (DNSPC), développe un programme essentiel appelé « Égalité des chances » via des « Stages égalité théâtre » et une Classe Préparatoire Intégrée et assure la formation pour le Diplôme d'État de Professeur·e de théâtre.

Le budget des deux structures était de 7 200 000 € en 2019 avec 72 salarié·e·s en équivalent temps plein (permanent·e·s et intermittent·e·s).

**SONT RECEVABLES LES CANDIDATURES D'UN·E OU PLUSIEURS ARTISTES  
ENGAGÉ·E·S DANS LE CHAMP THÉÂTRAL.**

**LES CANDIDAT·E·S ADRESSERONT UNE LETTRE DE MOTIVATION, UN CURRICULUM VITAE,  
UNE PRÉSENTATION DE LEUR PARCOURS ARTISTIQUE ET UN BILAN DE LEUR DIFFUSION SUR  
LES TROIS DERNIÈRES SAISONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU PLUS TARD LE 4 OCTOBRE 2020 À :**

- Madame la Directrice Générale de la Création Artistique (DGCA)  
par mail à l'attention de | [guilhem.chabas@culture.gouv.fr](mailto:guilhem.chabas@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes  
par mail à l'attention de | [flavie.lejemtel@culture.gouv.fr](mailto:flavie.lejemtel@culture.gouv.fr)
  - Monsieur le Maire de Saint-Étienne  
par mail à l'attention de | [raphael.jourjon@saint-etienne.fr](mailto:raphael.jourjon@saint-etienne.fr)
- Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
par mail à l'attention de | [francois.pouzadoux@auvergnerhonealpes.fr](mailto:francois.pouzadoux@auvergnerhonealpes.fr)
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Loire  
par mail à l'attention de | [olivier.larcade@loire.fr](mailto:olivier.larcade@loire.fr)
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Loire  
par mail à l'attention de | [gregory.lasson@hauteloire.fr](mailto:gregory.lasson@hauteloire.fr)

Les candidat·e·s seront présélectionné·e·s selon un principe de parité femme - homme, après concertation entre l'État (Direction Générale de la Création Artistique et DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), la Ville de Saint-Étienne, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Loire et le Conseil départemental de la Haute-Loire.

Le cahier des missions et des charges du label CDN est fixé par un arrêté du 5 mai 2017 (publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017 et accessible sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Une note d'orientation présentant La Comédie de Saint-Étienne, le contexte théâtral et artistique de la région et tous les éléments utiles à l'élaboration d'un projet artistique et culturel, seront remis par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes aux candidat·e·s présélectionné·e·s. Ils/Elles rencontreront les partenaires publics s'ils/elles le souhaitent.